

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 219

présenté par

Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Di Filippo et M. Portier

ARTICLE 7

I. – Supprimer les deuxième et troisième lignes du tableau de l'alinéa 2.

II. – En conséquence, compléter le même tableau du même alinéa 2 par les deux lignes suivantes :

2035	126
2036	127

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'assurer, au moment du vote de la loi, qu'il s'agit bien d'une stratégie engageant les dix années suivantes.